MAINTENANCE DES ENREGISTREURS DE DONNEES DE VOL

DSA.AIR.CHKL.005



OPERATEUR:		
VERIFIE PAR :	DATE DE VERIFICATION :	SIGNATURE :

(S/NS/NA): SATISFAISANT/NON SATISFAISANT/NON APPLICABLE

MAINTENANCE DES ENREGISTREURS DE DONNEES DE VOL

Ref		Désignation	(S/NS/NA)	Commentaires				
	Les actions suivantes, relatives à la maintenance des systèmes enregistreurs de vol, ont- elles été mises en œuvre ?							
Enre	Enregistreur de conversations et alarmes sonores (CVR)							
1	а	Essai opérationnel lors des visites prévol						
	b	Essai fonctionnel (effectuée par un technicien habilité toutes les 300h de vol ou lors des visites de type A)						
	С	CVR à bande déposé et passé au banc après 300h ou 6 mois (si applicable)						
	d	SS-CVR (Solid State-CVR) vérifié selon les exigences du constructeur						
2		alité des enregistrements lors des sts fonctionnels						
3		ite limite de validité de la pile de l'ULB nderwater Locater Beacon)						
4	Test final constructeur pour les CVR à bande							
	Ré	ponse en fréquence audio du système						
	Vit	esse du cabestan						
		angement de sens automatique (si plicable)						
	Νiν	veau de sortie						
	Niv	veau d'effacement et de pleurage						

Date: 01/11/2021 Edition: 1.0 Prepared by: Patricia NSATA Page 1 sur 2 Validated by:

Alioum SEIHOU OUSMANOU

MAINTENANCE DES ENREGISTREURS DE DONNEES DE VOL

DSA.AIR.CHKL.005

Date: 01/11/2021

Edition: 1.0



ENREGISTREURS DE PARAMETRES (*)					
	DFDR à bande				
5	Analyse de vol ne prenant pas en compte la totalité des paramètres du DFDR requis – Contrôle effectué toutes les 2000 heures ou tous les 12 mois.				
6	Analyse de vol permettant de vérifier la totalité des paramètres DFDR requis – Contrôle effectué toutes les 6000 heures ou tous les 36 mois.				
	Solid State – FDR				
7	Analyse de vol ne prenant pas en compte la totalité des paramètres du DFDR requis – Contrôle effectué toutes les 4000 heures ou tous les 24 mois.				
8	Analyse de vol permettant de vérifier la totalité des paramètres DFDR requis – Contrôle effectué toutes les 8000 heures ou tous les 48 mois.				
Com	mentaires :				

(*)Si des conditions d'entretien plus restrictives sont applicables au DFRD faisant l'objet de la vérification, elles sont prioritaires sur les périodicités mentionnées dans la présente checklist.

Page 2 sur 2

Prepared by: Patricia NSATA